



VICHY COMMUNAUTÉ

BUDGET PRIMITIF 2018

Conformément aux articles L.2313 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté informe la population que le budget primitif 2018, voté par le Conseil Communautaire le 8 mars 2018, peut être consulté dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 9 place Charles de Gaulle à Vichy, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi que dans les mairies des communes membres de la Communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture.

En outre, les données synthétiques sur la situation financière de la Communauté d'agglomération sont portées à la connaissance de la population conformément à l'article L.2313 du CGCT.

DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE

Budget principal		valeurs BP	Valeurs
01 - Dépenses réelles de fonctionnement/population		54 852 855,05	612,33
02 - Produit des impositions directes/population	C/73 -739	39 160 678,00	437,15
03 - Recettes réelles de fonctionnement/population		60 522 935,88	675,62
04 - Dépenses d'équipement brut/population	sans RAR	24 222 232,00	270,39
05 - Encours de dette/population		44 842 715,83	500,58
06 - Dotation Globale de Fct/population	C74	9 017 945,00	100,67
07 - Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fct		18 667 431,50	34,03%
08 - Coefficient d'intégration fiscale			0,368482
09 - Dépenses de fct réelles et remboursement de la dette en capital / recettes de fct	c/1641+ c/1643	3 753 400,00	96,83%
10 - Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fct			40,02%
11 - Encours de la Dette/recettes réelles de fct			74,09%